AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0106
FR0010331421-FS0042

17 janvier 2014

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

INNATE PHARMA

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 janvier 2014, la société Wellington Management Company, LLP[1] (280 Congress Street, Boston, MA 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 janvier 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits clients, 4 610 973 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 10,08% du capital et des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions INNATE PHARMA sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « La société Wellington Management Company, LLP déclare :

 L'acquisition des titres de la société INNATE PHARMA par la société Wellington Management Company, LLP, agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, s'inscrit dans le cadre normal de son activité de « discretionary investment manager » menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société INNATE PHARMA, ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Wellington Management Company, LLP n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société INNATE PHARMA ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

[1] Société enregistrée comme « discretionary investment manager » selon la réglementation américaine.
[2] Sur la base d'un capital composé de 45 735 892 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.